

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 66/399 DU 25/3/86
MINTERPPS/DGFP-DGPCE.
portant intégration et nomination de
Monsieur KAYA GANZIAMI, dans les Cadres de
la Catégorie A, hiérarchie I, des Services
Sociaux (Santé Publique).
(REGULARISATION)

LE PREMIER MINISTRE



(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n°076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant Statut général des Fonction-
naires;

(/u l'arrêté n°2087 du 21.6.50 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n°65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret
n°63/376 du 22.11.63 fixant le Statut commun des cadres de la Catégorie
AI des Services de Santé;

(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5.8.62 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.8.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires;

D.C.F.

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°84/256 du 8.8.84 portant nomination du Premier
Ministre;

85/1423 du 7/12/85
(/u le décret n°85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

(/u le décret n°85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des
situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u la lettre n°2479/HG.DAP.SA du 1er Octobre 1985, du Directeur
Général de l'Hôpital Général de Brazzaville, transmettant le dossier de
l'intéressé;

D É C R E T E :

 ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12 Février 1965 (suivi), Monsieur KAYA-GANZIAMI, né le 25 Mai 1945 à le ~~Braz~~, titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine et des Certificats d'Etudes Spéciales d'Ophtalmologie, de Biologie et de Médecine du Sport et de Pharmacologie Générale, obtenus à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Besançon (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique), et nommé au grade de Médecin de 7^e échelon Stagiaire, indice 1540. 

ARTICLE 2. - L'intéressé, est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. - Le présent Décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~enregistré~~ publié au Journal Officiel ~~de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 25 MARS 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :-

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 4
DGFP/BST..... 1
DGB..... 2
DCF..... 1
MSAS..... 1
DGSP..... 3
H.G. B/VILLE..... 1
INTERESSE..... 1
SGG/BC..... 1